

Le Fonds Solidarité Logement (FSL)

Je cherche une aide financière pour accéder ou me maintenir dans le logement

Vous rencontrez des difficultés pour accéder à un logement, payer votre loyer et les charges liées à la fourniture d'énergie. Le FSL peut intervenir dans certaines situations **ET** sous certaines conditions.

Qui est concerné ?

Toute personne ayant des difficultés financières pour accéder ou se maintenir dans son logement.

Les aides que vous pouvez demander :

- Pour accéder à un logement :
 - > Le dépôt de garantie ;
 - > Le 1^{er} mois de loyer ;
 - > Le déménagement ;
 - > Les frais d'agences.
- Pour se maintenir dans son logement :
 - > Les impayés de loyers ;
 - > Des frais de réparation.
- Pour financer ses factures d'énergie : Gaz, électricité, bois, fuel etc.
- Autres types d'aide :
 - > L'assurance habitation ;
 - > L'eau ;
 - > La téléphonie (téléphone).

Conditions

- L'aide portera uniquement sur une résidence principale située dans les Pyrénées-Atlantiques ;
- **L'aide est soumise à conditions de ressources ;**
- Les aides ne sont pas accordées de manière systématique, il existe des conditions spécifiques supplémentaires pour chaque type d'aide.

Comment l'aide est-elle versée ?

Il peut s'agir d'une aide versée le plus souvent à votre créancier, d'un prêt, et pour les dépôts de garantie d'une avance remboursable.

Comment en bénéficier ?

- Adressez-vous au service social dont vous relevez pour un rendez-vous ;
- Le dossier de demande comprendra :
 - > Un imprimé spécifique ;
 - > Des pièces justificatives ;
 - > Une évaluation sociale.

Département des Pyrénées-Atlantiques

> 64 avenue Jean Biray
64058 Pau Cedex 9
> 4 allée des Platanes - BP 431
64104 Bayonne Cedex



PLUS PROCHE,
PLUS SOLIDAIRE
SOLIDARITÉ